

Compte rendu

Conseil Municipal du dix neuf Décembre 2023

L' an deux mil vingt trois et le dix neuf Décembre à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,la Mairie sous la présidence de Mr CHOFFY Patrick, Maire.

Présents : M. CHOFFY Patrick, Maire, Mmes : DARGERE Evelyne, LEBLOND Valérie, MM : BERTHELOT Denis, MARTIN Englebert, MORCHOISNE Laurent, SIMON Serge.

Absents : Mme LAVANNE Faosat, M.BLOT Bernard, MANISSA-VIVIDILA Guy-Omer.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 7

Date de la convocation : 12/12/2023

Date d'affichage : 12/12/2023

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture
le : 20/12/2023

et publication ou notification
du :

A été nommée secrétaire : M. MARTIN Englebert

Début de séance 18h fin de séance : 18h50

SOMMAIRE

Autorisation de prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024
Acquisition d'un bâtiment A 259 rue de l'église à MB RENOBAT
Convention pour la location d'un copieur
Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'aménagement du nouveau bâtiment public
Acquisition mobilier mairie et salle polyvalente
Acquisition mobilier cuisine de la salle polyvalente
Acquisition matériel nouveau bâtiment public

1 point est retiré de l'ordre du jour :

- Demande de modification du PLUI.

réf : 2023 069 : Autorisation de prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la collectivité ne peut engager, liquider et les mandater les dépenses d'investissement de l'année 2024 que dans la limite des restes à réaliser 2023.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2024, le conseil Municipal peut en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire mandater les dépenses d'investissement 2024 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2023 ; et ce , avant le vote du budget primitif 2024.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2023 070 : Acquisition d'un bâtiment A 259 rue de l'église à MB RENOBAT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du souhait de la Commune d'acquérir le bâtiment de la société MB RENOBAT située rue de l'église à BOISSEAUX pour le projet de réaménagement du bourg.

Considérant que le projet d'opérations immobilières porte sur l'acquisition d'une maison d'habitation et de bâtiment agricole conformément au 1° ou 2° ou 3° de l'article L1311-10 du CGCT,

Considérant qu'il n'est pas nécessaire de consulter l'avis des services des domaines car le bien est inférieur à 180 000€,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de l'acquisition immobilière sise aux parcelles A n°259, un bâtiment composé d'un bâtiment avec un bureau à l'étage situé rue de l'église à Boisseaux moyennant la somme de 122 000 € à MB RENOBAT.

- Décide de mandater l'étude de Maître WISSOCK situé à Toury pour représenter la Commune.
- Autorise le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous les actes d'acquisition de l'immeuble (compromis de vente et vente) et à procéder à cette acquisition par acte notarié.
- Charge Monsieur le Maire de la conservation de l'acte notarié d'acquisition.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2023 071 : Convention pour la location d'un copieur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la fin de la convention de location du copieur en février 2024. L'entreprise Konica a réalisé une nouvelle proposition pour une machine reconditionnée avec un forfait de 2000 copies noir et blanc et 4000 copies couleur pour une location trimestrielle s'élevant à 347 €. Les copies en sus seront facturées 0.0045 € pour les noirs et blanc et 0.045 pour les couleurs.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire a signé la nouvelle convention pour la location d'un copieur avec le forfait pour un montant de 347 € au trimestre, décide d'inscrire les budgets nécessaires et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2023 072 : Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'aménagement du nouveau bâtiment public

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention au Conseil Départemental du Loiret dans la cadre du volet 3 pour l'aménagement du nouveau bâtiment public. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 144 924,77€ HT soit 173 909,73 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

:

- Sollicite une demande de subvention à la hauteur de 80 % soit 115 939 €,
- Établit et adopte le plan de financement comme suit :

	Montant HT	Montant en %
Conseil Départemental	115 939,00 €	80 %
Auto-financement commune	28 985,77 €	20 %
Total	144 924,77 €	100 %

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2023 073 : Acquisition mobilier mairie et salle polyvalente

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des propositions pour l'acquisition du mobilier pour les nouveaux locaux de la mairie et de la salle polyvalente. La proposition de la Société Canal Agencement Sélection s'élève à un montant HT de 44 158,64 € pour la mairie et 19 871,17 € pour la salle polyvalente

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise Canal Agencement Sélection pour l'acquisition du mobilier pour un montant de 44 158,64 € pour la mairie et 19 871,17 € pour la salle polyvalente, soit un montant total de 64 029,81 € HT soit 76 835,77 €, décide d'inscrire les budgets nécessaires et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2023 074 : Acquisition mobilier cuisine de la salle polyvalente

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des propositions pour l'acquisition du mobilier pour la cuisine de la salle polyvalente.

La proposition de la Société ESCB s'élève à un montant HT de 28 143,69 € soit 33 772,43 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise ESBC pour l'acquisition du mobilier pour la cuisine pour un montant de 28 143,69 € soit 33 772,43 TTC, décide d'inscrire les budgets nécessaires et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2023 075 : Acquisition matériel nouveau bâtiment public

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des propositions pour l'acquisition de matériel, vidéoprojecteur, écran, pour le nouveau bâtiment public.

La proposition de la Société Mellow s'élève à un montant HT de 9 406,59 € soit 11 287,91 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise Mellow pour l'acquisition de matériel vidéoprojecteur, écran pour un montant de 9 406,59 € HT soit 11 287,91 € TTC, décide d'inscrire les budgets nécessaires et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- La boisseaux Lettre n°2 devrait arriver en fin de semaine pour une distribution avant la fin de l'année.
- La Réunion de concertation du PLUI s'est déroulé le lundi 11 décembre. Monsieur le Maire propose d'en reparler en commission générale.
- Le tri des biodéchets est une obligation à partir du 1^{er} janvier 2024. Une enquête de la Sitomap est en cours pour la distribution de composteur.
- Valérie Leblond aborde l'achat d'un vidéoprojecteur pour l'école de Boisseaux. Il reste 2000 € à partager entre la coopérative scolaire et les 3 communes, Boisseaux, Andonville et Erceville. Le Conseil Municipal est d'accord sur le principal de participer pour une subvention exceptionnelle de 500 € à l'école pour l'achat d'un vidéoprojecteur.
- Distribution des colis : Valérie LEBLOND demande des volontaires pour effectuer la distribution.
- Le CAUE est venu présenté des propositions d'aménagement du bourg.
- Les voeux du maire ont lieu le 19 janvier 2024 à 19h.
- la voie douce est en cours, une rencontre avec le département a eu lieu la semaine passée.